A large, light blue graphic of a water drop is centered on the page. The drop is stylized with a thick outline and a smaller, solid blue drop falling from its base. The background is white with a thin blue border.

Rapport annuel

sur

le Prix et la Qualité

du

Service public d'eau

potable

- 2015

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.**

I.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
A.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
B.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
C.	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
	1. Mode de gestion au 31 décembre 2013.....	3
D.	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
E.	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
F.	RESSOURCES EN EAU	5
	1. Points de prélèvement (année civile)	5
	2. Importations d'eau (année civile).....	5
	3. Total des volumes d'eau potable (année civile).....	5
	4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile).....	5
G.	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
	1. Evolution du nombre total d'abonnements	6
	2. Répartition des abonnés par commune	6
II.	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISE	8
A.	BILAN DES VOLUMES.....	8
	1. Détail des exportations d'eau (année civile).....	8
	2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève).....	9
B.	LONGUEUR DU RESEAU.....	9
III.	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
A.	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	9
B.	TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS	10
C.	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	10
D.	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	10
	1. Redevance de pollution domestique par commune.....	10
	2. Le prix de l'eau Tarif hors redevance de pollution domestique.....	12
	3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2009	14
E.	RECETTES D'EXPLOITATION	15
	1. Recettes de la collectivité.....	15
	2. Recettes de l'exploitant.....	15
IV.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	15
A.	QUALITE DE L'EAU	15
B.	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	16
C.	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
D.	PERFORMANCE DU RESEAU.....	17
E.	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	19
F.	CONTINUTE DU SERVICE.....	19
G.	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	19
H.	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	19
I.	TAUX D'IMPAYES	20
J.	TAUX DE RECLAMATIONS	20
K.	DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU	20
V.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
A.	TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE	21
B.	PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2014 PROPOSE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE MARS 2015	21
C.	BRANCHEMENTS EN PLOMB	21
D.	ETAT DE LA DETTE.....	22
E.	AMORTISSEMENTS REALISES	22
VI.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	22
A.	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	22
B.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	22
VII.	TABLEAUX RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	23

I. Caractérisation technique du service public

A. Organisation administrative du service

Le Syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier regroupe 74 communes dont :

- **47 dans le Rhône** : AFFOUX, AMPUIS*, AVEIZE, BESSEY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN*, COISE, CONDRIEU*, DUERNE, ECHALAS, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HAIES, LES HALLES, LOIRE-SUR-RHONE*, LONGES, LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT*, MONTROTTIER, POMEYS, RONTALON*, SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE*, SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE, SAINTE-CATHERINE, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE, SAINT-ROMAIN-EN-GAL*, SAINT-ROMAIN-EN-GIER, SAINT-SORLIN, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SOUZY, TREVES, TUPIN-ET-SEMONS*, VILLECHENEVE,
- **et 27 dans la Loire** : CHATELUS, CHEVRIERES, CIVENS, COTTANCE, DARGOIRE, ESSERTINES-EN-DONZY, JAS, MARINGES, MONTCHAL, NERONDE, PANISSIERES, POUILLY-LES-FEURS, ROZIER-EN-DONZY, SAINT-BARTHELEMY-LESTRA, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-CYR-LES-VIGNES, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINT-MARTIN-LESTRA, SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SALT-EN-DONZY, SALVIZINET, TARTARAS, VALEILLE, VALFLEURY, VIOLAY et VIRIGNEUX.

**communes desservies partiellement*

Le présent rapport présente les données de l'exercice 2015.

Afin de permettre une comparaison avec les exercices précédents, les données des exercices 2008, 2009 et 2010 de ce rapport sont obtenues en sommant ou en consolidant les données des deux services qui existaient entre 2008 et 2010.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réuni le 12 octobre 2015 dans les locaux du Syndicat. Les points suivants ont été abordés :

- Etat d'avancement des travaux en cours et programme prévisionnel
- Concertation sur le prix de l'eau

B. Estimation de la population desservie

Le service dessert 74 052 habitants (population légale 2016 millésimée 2013 valable à compter du 1^{er} janvier 2016) dont :

- Département du Rhône : 49 207 hab (21 351 abonnés)
- Département de la Loire : 24 845 hab (11 171 abonnés)

Soit une augmentation de 1 % sur l'année écoulée.

C. Conditions d'exploitation du service

1. Mode de gestion au 31 décembre 2015

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ (ex – Lyonnaise des Eaux) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 2010.

La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 mars 2022.

Des avenants ont modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	-Intégration de Saint Romain en Jarez au périmètre affermé.
2	01/01/2014	-Mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux
3	01/04/2015	-Réajustement du montant alloué au renouvellement. -Modification de la durée de renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm en passant de 22 ans à 25 ans avec un âge moyen maximal de 14 ans. -Prise en compte de la réalisation des travaux concessifs. -Mis en place d'un engagement de performance basé sur l'Indice Linéaire de Perte en remplacement d'un engagement calculé sur le

3	01/04/2015	<p>rendement. Remplacement de la pénalité financière par un challenge « Bonus – Malus ».</p> <p>-Suppression de l'engagement sur l'édition automatique des devis.</p> <p>- Augmentation du fonds dédié aux dégrèvements liés aux surconsommations éligibles à la loi Warsmann.</p> <p>-Harmonisation des tranches de facturation pour les ventes d'eau en gros.</p>
---	------------	---

D. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la LYONNAISE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations > 6 m
Réhabilitation	Des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites

E. Conventions d'import ou d'export

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MONTROMANT	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	RIVERIE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE BUSSIERES - SAINTE AGATHE EN DONZY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE du GANTET	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Import/Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import/Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import/Export	Secours	AMPUIS	01/07/2005	10 ans
Convention	Import/Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2008	10 ans

F. Ressources en eau

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	32 000	5 172 119	5 586 233	+ 8 %

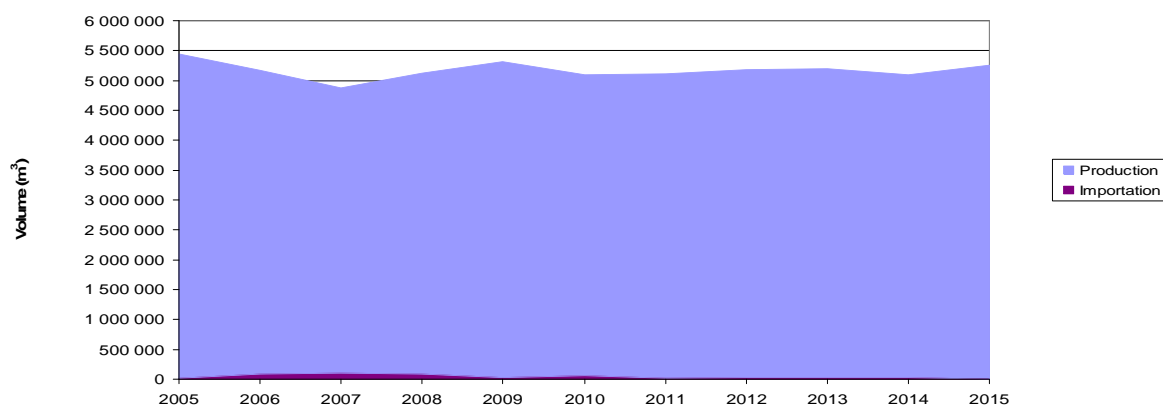
2. Importations d'eau (année civile)

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]
AMPUIS	0	0
SIE RHONE PILAT devenue CC du PILAT RHODANIEN	2 554	2479
SMEP RHÔNE-SUD	381	0
SMEP SAÔNE-TURDINE	5 659	7175

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	5 172 119	5 586 233	+ 8.0%
Importations	8 594	9654	+ 12.3%
Total général	5 180 713	5 595 887	+ 8.0 %

4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

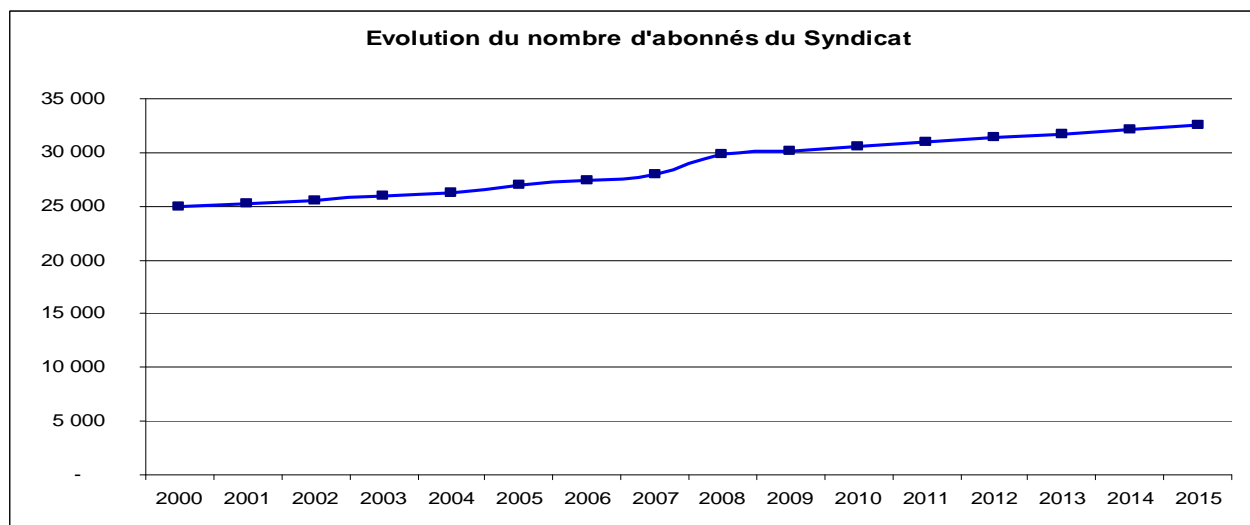


G. Nombre d'abonnements

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	32 168	32 496	+1.02 %
Nombre d'abonnements non domestiques	24	26	+ 8,3 %
Nombre total d'abonnements	32 192	32 522	+1.02 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

1. Evolution du nombre total d'abonnements



2. Répartition des abonnés par commune

AFFOUX	145
AMPUIS*	69
AVEIZE	389
BESSENAY	1038
BIBOST	254
BRULLIOLES	388
BRUSSIEU	540
CHAMBOST LONGESSAIGNE	469
CHATELUS	70
CHAUSSAN*	387
CHEVRIERES	469
CIVENS	565
COISE	308
CONDRIEU*	287
COTTANCE	349
DARGOIRE	210
DUERNE	330
ECHALAS	694
ESSERTINE EN DONZY	233
GREZIEU LE MARCHE	380
HAUTE-RIVOIRE	610
JAS	117
LA CHAPELLE SUR COISE	213
LARAJASSE	752
LES HAIES	304
LES HALLES	206
LOIRE SUR RHONE*	108
LONGES	372
LONGESSAIGNE	277
MARINGES	307
MEYS	373

MONTCHAL	278
MONTROMANT*	143
MONTROTTIER	703
NERONDE	300
PANISSIERES	1564
POMEYS	463
POUILLY LES FEURS	564
RONTALON*	123
ROZIER EN DONZY	675
SAINT ANDEOL LE CHATEAU	750
SAINT ANDRE LA COTE	124
SAINT BARTELEMY LESTRA	301
SAINT CHRISTO EN JAREZ	746
SAINT CLEMENT LES PLACES	287
SAINT CYR LES VIGNES	411
SAINT CYR SUR LE RHONE*	354
SAINT DENIS SUR COISE	234
SAINT DIDIER SOUS RIVERIE	534
SAINTE CATHERINE	423
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	463
SAINT JEAN DE TOULAS	374
SAINT JULIEN SUR BIBOST	291
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	967
SAINT MARTIN EN HAUT	1735
SAINT MARTIN LESTRA	398
SAINT MAURICE SUR DARGOIRE ¹	1010
SAINT MEDARD EN FOREZ	443
SAINT ROMAIN EN GAL*	158
SAINT ROMAIN EN GIER	247
SAINT ROMAIN EN JAREZ	513
SAINT SORLIN	243
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	2052
SALT EN DONZY	222
SALVIZINIET	264
SOUZY	347
TARTARAS	319
TREVES	281
TUPIN ET SEMONS*	192
VAEILLE	271
VALFLEURY ²	280
VILLECHENEVE	407
VIOLAY	581
VIRIGNEUX	274
TOTAL	32 522

** Communes desservies partiellement :*

¹Cinq abonnés situés sur la commune de Mornant sont ajoutés aux abonnés de St Maurice sur Dargoire

² sept abonnés situés sur la commune de Cellieu sont ajoutés aux abonnés de Valfleury

II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisé

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relèves des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2014, et entre janvier et juin 2015. La consommation correspond donc à l'année 2014 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2014 à mai 2015 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2014 à mars 2015 pour l'exercice 2015.

A. Bilan des volumes

Volumes [m ³]	Période		Variation
	2014	2015	
Sur l'année civile			
Volume produit	5 172 119	5 586 233	+ 8,0 %
Volume importé	8 594	9 654	+12,3 %
Volume exporté	588 909	647 705	+10,0 %
Volume mis en distribution	4 591 804	4 948 182	+7,80 %
Volume facturé aux abonnés domestiques	2 705 688	2707 746	+ 0,08 %
Volume facturé aux abonnés non-domestiques	165 020	159 397	- 3,41 %
Volume facturé aux abonnés	2 870 708	2 867 143	-0,12 %
Sur la période de relève « moyenne »	Avril 2013 à Mars 2014	Avril 2014 à Mars 2015	
Volume produit	5 066 226	5 246 111	+3,60 %
Volume importé	33 342	6 586	- 80,2 %
Volume exporté	- 526 395	574 646	+ 9,17 %
Volume mis en distribution	4 573 173	4 678 051	+ 2,30 %
Sur la période de relève	Janv-juin 2013 à janv-juin 2014	Janv-juin 2014 à janv-juin 2015	
Volume comptabilisé	2 980 453	2 945 689	- 1,20 %
-dont Volume facturé	2 895 163	2 923 901	+ 1,00 %

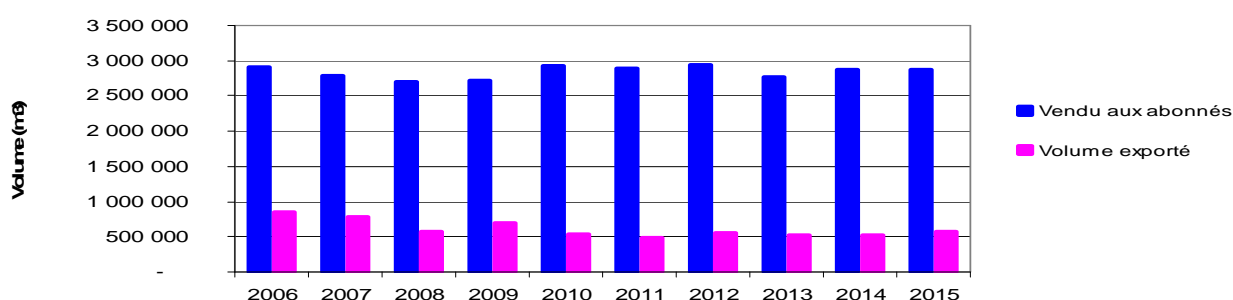
La consommation fac moyenne par abonnement domestique et non domestique confondus est de : 89 m³ par an. (Elle était de 94 m³ en 2012 et de 87 m³ en 2013)

1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2014 [m ³]	Exporté en 2015 [m ³]
BALBIGNY	1 689	955
CHAZELLES SUR LYON	118 487	166 379
EPERCIEUX SAINT PAUL	25 909	31 333
MARCENOD	3 678	2 947
MONTRMANT	1 055	1 072
RIVERIE	777	5 572
SAINTE-CROIX EN JAREZ	5 192	7 441
SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	46 832	73 527
SAINTE-GALMIER	137 182	142 521
SAINTE-HEAND	21 206	19 848
SAINTE-MARTIN LA PLAINE	110	115
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	3 152	5 480
SIE BUSSIÈRES - SAINTE AGATHE EN DONZY	118 521	104 472
SIE GANTET	19 475	18 005

SIE RÉGION DE TARARE	17 249	26 753
SORBIERS	2 020	2 463
CHATEAUNEUF	2 730	3 716
SIE RHONE PILAT	3 545	3 498
SMEP RHÔNE-SUD	0	4
SMEP SAÔNE-TURDINE	60 060	31 442
AMPUIS	0	162
Volume total exporté	588 909	647 705

2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)



B. Longueur du réseau

	2014	2015	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 080	2 085	La fin de l'intégration du réseau sur le SIG a eu lieu en mars 2015

III. Tarification et recettes du service public

A. Fixation des tarifs en vigueur

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.**
 Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :
 - Comité Syndical du 20/11/2014, fixation du prix de l'eau au 1/01/2015.
 - Comité Syndical du 13/11/2015, fixation du prix de l'eau au 1/01/2016.
- Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.**
 Au 1^{er} janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 12,5% pour la part abonnement et 11,1 % pour la part proportionnelle à la consommation, par rapport aux tarifs de base du 1/4/2010.
- Les redevances sont fixées par les organismes concernés** (Agence de l'Eau).
- Le service est assujéti à la TVA** (maintenue à 5,5 %).

B. Tarification des ventes d'eau en gros

Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m³) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif au 01/01/2015	Tarif au 01/01/2016
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,78 € (applicable à partir du 1/4/2015)	2,81 €
Part proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	1,055 €	1,0645 €
1501 à 10 000 m ³	0,740 €	0,7467 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5825 €	0,5877 €

Pour la part exploitant :

	Tarif au 01/01/2015	Tarif au 01/01/2016
Abonnement	45,80 €	47,22 €
Part proportionnelle		
1 à 1 500 m ³	0,7782 €	0,7879 €
1501 à 10 000 m ³	0,5047 €	0,5110 €
Au-dessus de 10 000 m ³	0,5047 €	0,5110 €

C. Frais d'accès au service

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

	01/01/2015	01/01/2016
Frais d'accès au service perçus par SUEZ (en € TTC)	35,43	35,90

D. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

1. Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par ces organismes receivers.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016
AFFOUX	0,29	0,29
AMPUIS	0,29	0,29
AVEIZE	0,29	0,29
BESSENAY	0,29	0,29
BIBOST	0,29	0,29
BRULLIOLES	0,29	0,29
BRUSSIEU	0,29	0,29
CHAMBOST-LONGESSAIGNE	0,31	0,30
CHATELUS	0,31	0,30
CHAUSSAN	0,29	0,29
CHEVRIERES	0,31	0,30
CIVENS	0,31	0,30
COISE	0,31	0,30
CONDRIEU	0,29	0,29
COTTANCE	0,31	0,30
DARGOIRE	0,29	0,29
DUERNE	0,31	0,30
ECHALAS	0,29	0,29
ESSERTINES-EN-DONZY	0,31	0,30
GREZIEU-LE-MARCHE	0,29	0,29
HAUTE-RIVOIRE	0,31	0,30
JAS	0,31	0,30
LA-CHAPELLE-SUR-COISE	0,31	0,30
LARAJASSE	0,31	0,30
LES HAIES	0,29	0,29
LES HALLES	0,29	0,29
LOIRE-SUR-RHONE	0,29	0,29
LONGES	0,29	0,29
LONGESSAIGNE	0,31	0,30
MARINGES	0,31	0,30
MEYS	0,29	0,29
MONTCHAL	0,31	0,30
MONTROMANT	0,29	0,29
MONTROTTIER	0,29	0,29
NERONDE	0,31	0,30
PANISSIERES	0,31	0,30
POMEYS	0,31	0,30
POUILLY-LES-FEURS	0,31	0,30
RONTALON	0,29	0,29
ROZIER-EN-DONZY	0,31	0,30
SAINT-ANDEOL-LE-CHATEAU	0,29	0,29
SAINT-ANDRE-LA-COTE	0,31	0,30
SAINT-BARTHELEMY LESTRA	0,31	0,30
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	0,31	0,30
SAINT-CLEMENT-LES-PLACES	0,31	0,30
SAINT-CYR-LES-VIGNES	0,31	0,30
SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE	0,29	0,29
SAINT-DENIS-SUR-COISE	0,31	0,30
SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE	0,29	0,29
SAINTE-CATHERINE	0,31	0,30
SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE	0,29	0,29
SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	0,29	0,29
SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST	0,29	0,29
SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET	0,29	0,29
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	0,31	0,30
SAINT-MARTIN-LESTRA	0,31	0,30
SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE	0,29	0,29
SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	0,31	0,30
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	0,29	0,29
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	0,29	0,29
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	0,29	0,29
SAINT-SORLIN	0,29	0,29
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE	0,31	0,30

SALT-EN-DONZY	0,31	0,30
SALVIZINET	0,31	0,30
SOUZY	0,29	0,29
TARTARAS	0,29	0,29
TREVES	0,29	0,29
TUPIN-ET-SEMONS	0,29	0,29
VALEILLE	0,31	0,30
VALFLEURY	0,29	0,29
VILLECHENEVE	0,31	0,30
VIOLAY	0,24	0,23
VIRIGNEUX	0,31	0,30

Au 1^{er} janvier 2016, on compte 3 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du syndicat :

Valeur de la redevance de pollution domestique [€/m ³]	Nombre de communes concernées	Nombre d'abonnés des communes concernées
0,29	37	14 436
0,30	36	18 086
0,23	1 (Violay)	581

Les communes rattachées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ont une redevance de 0,30 €/m³, exception pour Violay à 0,24 €/m³, commune classée en zone non majorée.

Les communes rattachées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont une redevance de 0,29 €/m³ en 2016 (idem qu'en 2015).

2. Le prix de l'eau

a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1 ^{er} janvier 2015	Tarif au 1 ^{er} janvier 2016*	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	45,80	47,22	+ 3,1 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,6402	0,6482	+ 1,25 %
	N° 2 (101 à 1 500 m ³)	0,7782	0,7879	+ 1,25 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m ³)	0,5459	0,5527	+ 1,25 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,20	46,20	0,0 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,055	1,0645	+ 0,90 %
	N° 2 (101 à 1 500 m ³)	1,055	1,0645	+ 0,90 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m ³)	1,00	1,0120	+ 1,20 %
Redevances				
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,076	0,072	- 5,26 %
Agence de l'Eau [€/m ³]	Redevance pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
Taxe	TVA	5,5 %	5,5%	0 %

*Délibération du Comité Syndical du 13 novembre 2015.

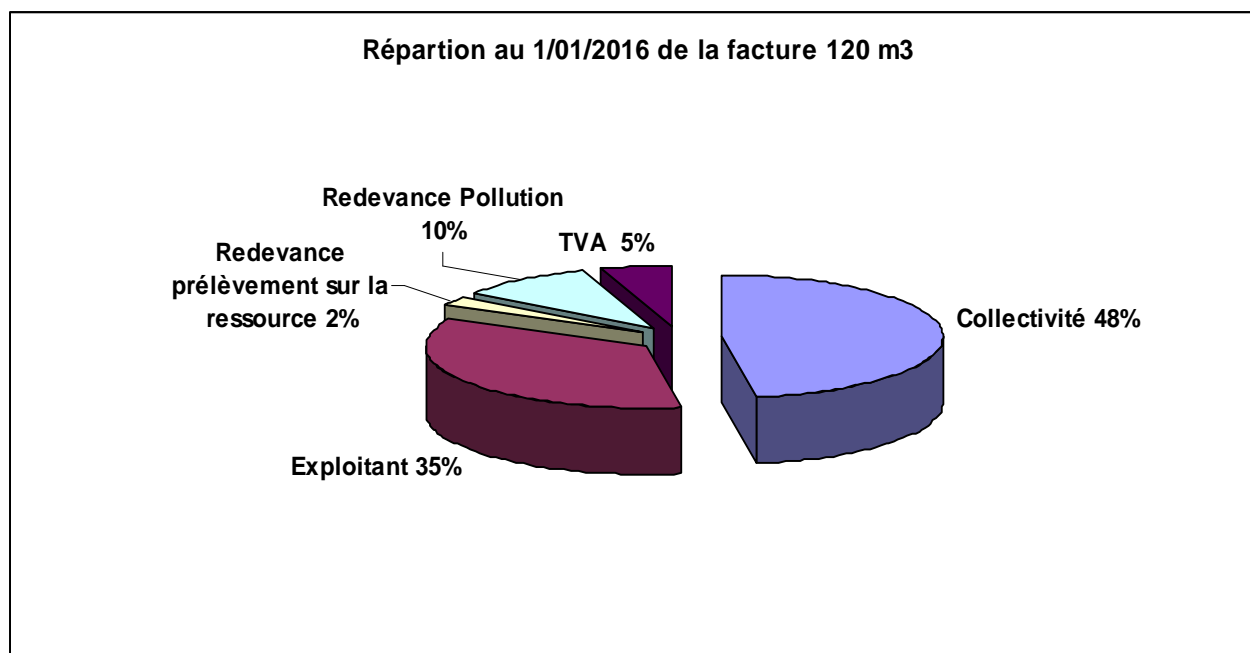
b) Composantes de la facture 120 m³ d'un usager (€ TTC) ¹

	Désignation	M3	Prix unitaire 1 /01/ 2016	Montant au 1/01/2016
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		47.22	47.22
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 100 m ³)	100	0.6482	64.82
	(101 à 1 500 m ³)	20	0.7879	15.76
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		46.20	46.20
Consommation [€ HT/m ³]	(0 à 100 m ³)	100	1.0645	106.45
	(101 à 1 500 m ³)	20	1.0645	21.29
Tiers				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0.072	8.64
Agence de l'Eau [€ HT/m ³]	Redevance pollution domestique	120	0.30 ²	36.00
Total HT en €				346.38
Taxe				19.05
Total TTC 120 m³ en €				365.43
Soit le m³ TTC en €				3.045

¹ Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Le prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).

² Le Prix TTC du service au m³ (pour 120 m³) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonnés. Les 36 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,30 €/m³ représentent le plus grand nombre d'abonnés (18 086).

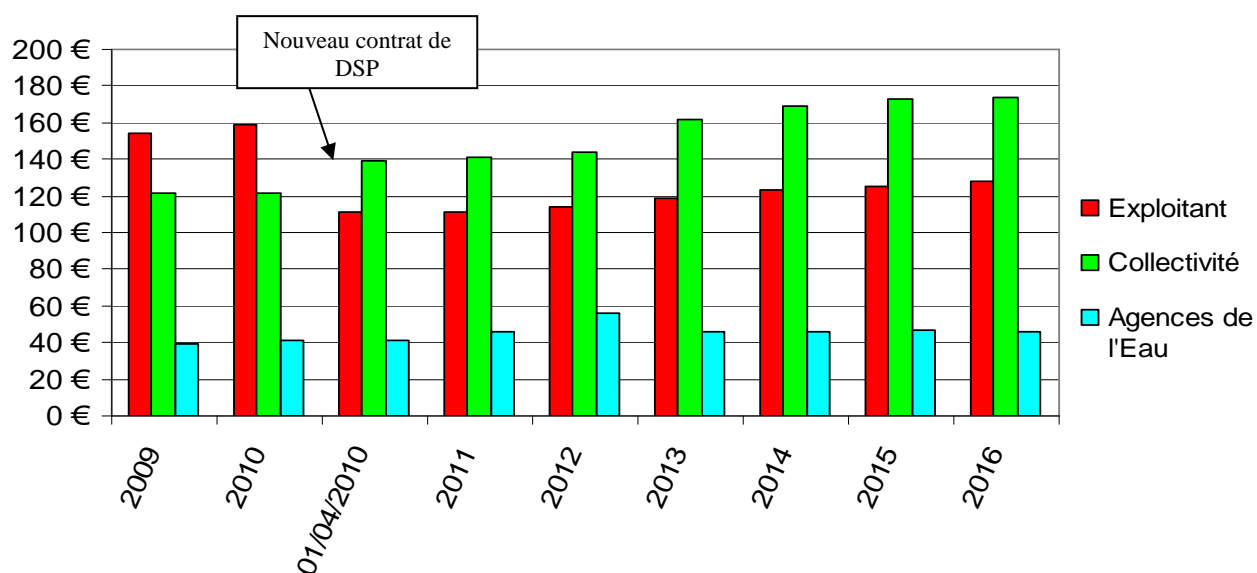
Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 30,96 % au 1/01/2016



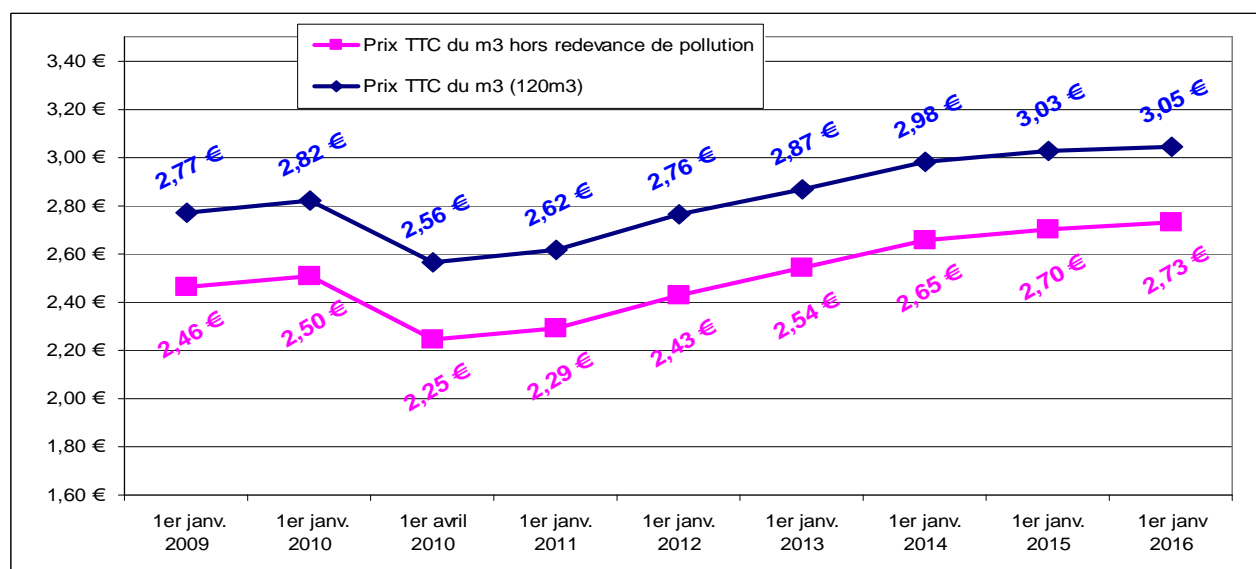
3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	∑ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2009	154,44	121,30	39,36	315,10	332,43
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43



4. Evolution du prix du m³ d'eau



E. Recettes d'exploitation

1. Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes vente d'eau domestique	4 714 836,06 €	4 754 207,06 €	+ 0,83 %
Autres recettes ¹	186 682,23 €	189 956 €	+ 1,75 %
Total des recettes	4 901 518,29 €	4 944 163,06 €	+0,87%

¹ : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie.

2. Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation 2013/2014
<u>Recettes ventes d'eau</u>			
Part fixe (abonnement)	1 420 110 €	1 471 610 €	+ 3,6%
Part variable (consommation)	2 097 110 €	2 096 650 €	- 0.03 %
Recettes de volume exporté	55 790 €	106 900 €	+ 91,6 %
Total des recettes vente d'eau	3 573 010 €	3 675 160 €	+2,85 %
<u>Autres recettes</u>			
Recettes liées aux travaux	257 590 €	233 010 €	- 9,55 %
Produits accessoires	201 980 €	194 920 €	-3,5 %
Total des recettes	4 032 580 €	4 103 090 €	+ 1,75 %

IV. Indicateurs de performance du service

A. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (ex-DDASS). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (limites de qualité):

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	124	99,20 %
Analyses physico-chimiques	38	100 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :

www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html

B. Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captages de l'île du Grand Gravier

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

➔	20 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SIE RHONE PILAT (donnée 2010)

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

➔	60 %	arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
---	------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>		
80 %		

C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

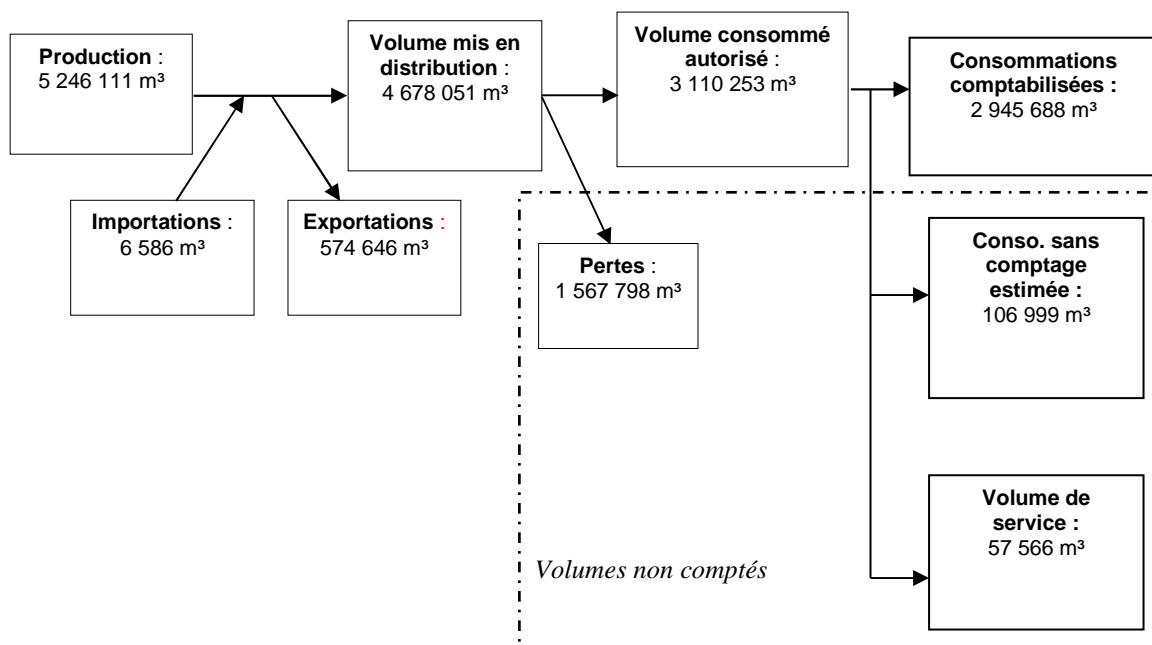
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
➔	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	Mise à jour annuelle des plans.	5	5

➔	Connaissance de 50 % du matériau et du diamètre sur le linéaire total de réseau ;	10	10
➔	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné	5	5
➔	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés.	10	10
➔	+1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95 % des réseaux renseignés.	5	5
➔	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs des et des servitudes.	10	0
➔	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
➔	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
➔	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
➔	Recherche de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés	10	10
➔	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges,).	10	10
➔	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	0
➔	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre	5	5
	TOTAL	120	100

D. Performance du réseau



Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève

- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 106 999 m³ par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 57 566 m³ par l'exploitant (stable).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution	70,2 %	70,4 %	71,1 %	69,0 %	71,9 %	70,15 %

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2	1,85	1,87	1,97	2,10	2,28

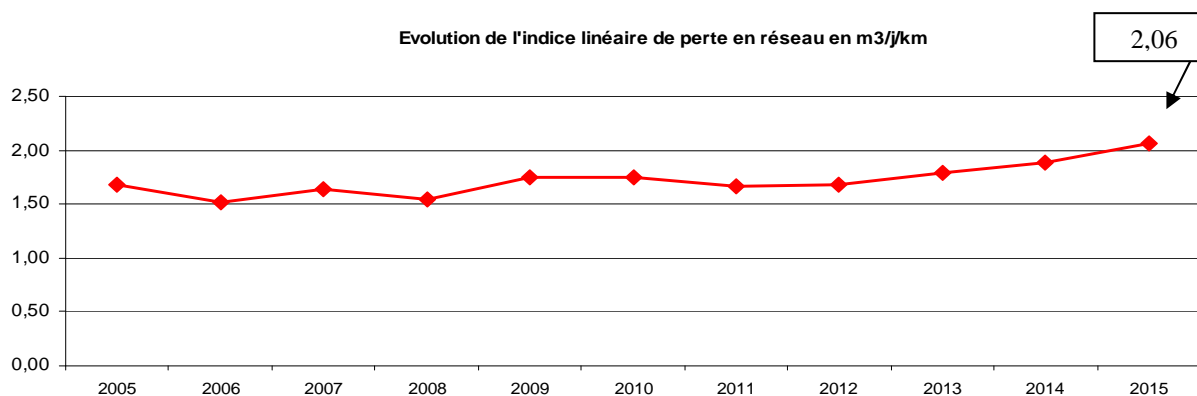
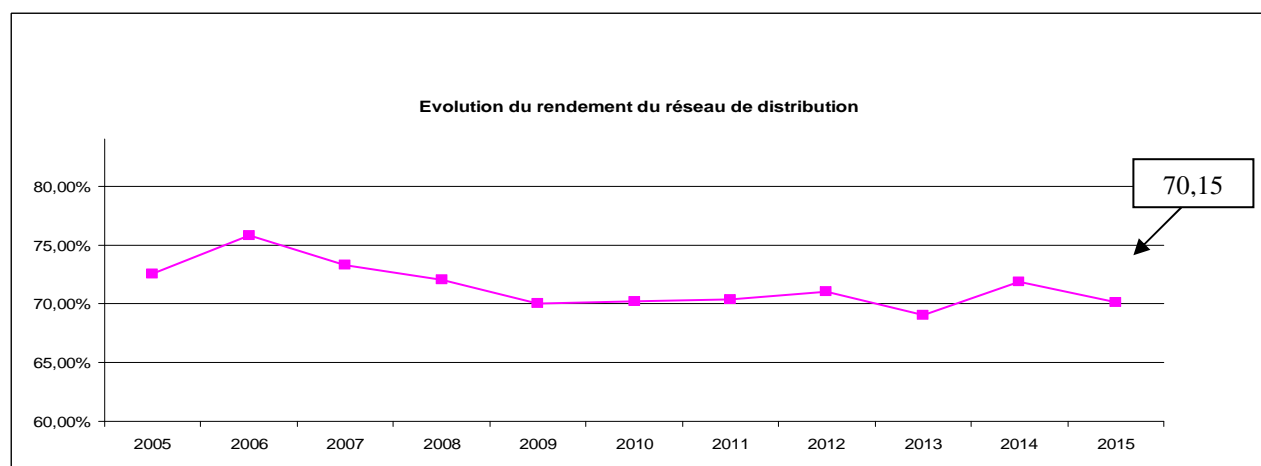
L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

- indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,8	1,66	1,68	1,79	1,89*	2,06

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.

* Pour l'année 2014, le linéaire de réseau a été actualisé à 2080 km (Donnée SIG).



E. Renouvellement des réseaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	18,772	17,236	18,636	19,345	22,494

Taux de renouvellement annuel : 1,08 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,93 %*

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés **au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Pour l'année 2015, la longueur du réseau est de 2085 km.

F. Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2012	2013	2014	2015
Taux d'occurrence des interruptions de service	5,2	3,72	3,39	4,06

Source : données de l'Exploitant

G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2012	2013	2014	2015
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : données de l'Exploitant

H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	3,16	2,66	2,68	2,81	2,37	2,27	2,09

I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'impayés	0,33 %	0,23 %	0,51 %	0,52 %	0,42 %	0,84%

Source : données de l'Exploitant

Remarque : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de réclamations global ‰	1,47	1,29	9,3	6,55	4,60	6,3
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	45	40	293	208	148	204

Source : données de l'Exploitant

Attention : les critères d'enregistrement des réclamations ont été modifiés par SUEZ à compter de 2012, ce qui explique la forte hausse entre 2011 et 2012.

K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi Warsmann de 2012.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
nombre de dossiers de dégrèvement	79	77	104	145	148	151

Pour l'année 2015, **36 659 m³** ont été dégrévés par le Syndicat pour des volumes allant de 1 à 4 942 m³. 42 dossiers ne remplissaient pas tous les critères de la loi Warsmann et ont été déclarés non éligibles.

V. Financement des investissements du service

A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2015	Subventions accordées en 2015
Programme 2012 : Reliquat	0,00 €	53 104,00 €
Programme 2013 : Renouvellement de canalisations	326 105,00 €	341 681,00 €
Programme 2014 : Renouvellement de canalisations, réhabilitation d'ouvrages, lotissements.	2 181 941,00 €	583 423,00 €
Programme 2015 : Renouvellement de canalisations, lotissements, réhabilitations d'ouvrages, 2 ^{ième} groupe de pompage sur la zone de captage.	3 664 284,00 €	508 903,00 €

B. Présentation du programme pluriannuel de travaux 2016 présenté au Comité Syndical du 18 mars 2016.

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisations Rhône	2 619 800,00 €
Renouvellement canalisations Loire	1 324 200,00 €
Réhabilitation d'ouvrages	90 000,00 €
Actions sur les économies d'eau	1 120 000,00 €
Régénération des puits 7 et 8 à Grigny	61 000,00 €
Mise à niveau de la protection des ouvrages	40 000,00 €
Sécurisation du secteur Nord	700 000,00 €
Divers et imprévus	180 000,00 €
TOTAL DU PROGRAMME 2016	6 135 000,00 €
Travaux hors programme	400 000,00 €
TOTAL DES TRAVAUX 2016	6 535 000,00 €

C. Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2014	2015
Nombre total de branchements en plomb.	287	233
dont branchements ouverts.	210	167
Dont branchements fermés	77	66
% de branchements ouverts en plomb restants / nombre total de branchements ouvert	0,65 %	0,51 %

D. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2015, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	10 187 112,18 €	10 345 996,60 €	10 168 115,79 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 343 810,77 €	1 271 892,16 €	1 257 010,07 €
dont en intérêts	350 998,03 €	330 776,58 €	279 129,25 €
dont en capital	992 812,74 €	941 115,58 €	977 880,82 €

E. Amortissements réalisés

	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	2 435 838,87 €	2 550 772,16 €	2 623 002,55 €

VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2013	2014	2015
montants des abandons de créance	5 554,73 €	6 012,05 €	6 862,11 €
dont part délégataire	3 238,99 €	3 493,26 €	3 604,03 €
dont part collectivité	2 315,74 €	2 518,79 €	3 257,81 €
nombre d'aides accordées	33	34	38

Le syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit **4 264 €** pour 2015.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2013	2014	2015
Subvention à une association humanitaire	6 276 €	9 524 €	11 267,00 €

Les opérations de coopération décentralisée concernent en 2015 :

- **Eau Vive** : - Accès à l'eau pour les habitants de 4 communes du NIGER.

VII. Tableaux récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2014	2015
Estimation du nombre d'habitants desservis	73 342	74 052
Nombre d'abonnements	32 192	32 522
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	3,03 € / m ³ (1/01/2015)	3,05 € / m ³ (1/01/2016)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,20%
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	91 /120	100 /120
Rendement du réseau de distribution	71,9 %	70,15 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,10 m ³ /j/km	2,28 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	1.89 m ³ /j/km	2,06 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,87 %	0,93 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	34	38
Montant des abandons de créances	6 012,05 €	6 862,11 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,39 ‰	4,06 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,27 ans	2,09 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,42 %	0,84 %
Taux de réclamations	4,60 ‰	6,03 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet www.services-eaufrance.fr.

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé www.sante.gouv.fr rubrique « eau potable ».